

ATTESTATION GENERALE 2022

La soussignée,

Virginie MARQUANT,

Agissant en qualité de Présidente du Directoire de la **CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT**,

Atteste que la **STE MAISONS BARBEY MAILLARD**

Dont le siège est à : **LIEU DIT L'ERABLE- ZAC DE L'UNIVERSITE - 77127 LIEUSAIN**

a conclu avec notre Etablissement une Convention de cautionnement comportant la Garantie de Livraison prévue par les Articles L 231.2 (k) et L 231.6 du Code de la Construction et de l'Habitation et concernant les contrats de construction de Maisons Individuelles régis par la Loi du 19 décembre 1990.

Cette Convention renouvelable tous les 6 mois (*six mois*) par tacite reconduction, a été signée en date du **11 juillet 2016**.

Seule une attestation nominative délivrée au nom du Maître d'ouvrage, par la Caisse de Garantie, justifiera de la mise en place de cette Garantie et la rendra effective.

Fait à Paris le, 18 janvier 2022

